



Syndicat Intercommunal du
Centre et du Sud de la Martinique
Avenue des Ecoles - 97115 Rivière-Salée - Martinique
Tél : 0596 68 10 34 - Fax : 0596 68 21 58
Site internet : www.sicsm.com

RAPPORT ANNUEL 2016

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indication au lecteur

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond vert et bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Les données techniques contenues dans ce rapport sont tirées ou déduites des comptes rendus techniques du délégataire du service public d'assainissement collectif ou transmises par lui, ainsi que de la mission de contrôle de l'affermage du SICSM.



SOMMAIRE

Contenu

I.	<i>Les caractéristiques techniques du service</i>	3
II.	<i>Tarification de l'assainissement et recettes du service</i>	14
III.	<i>Indicateurs de performance</i>	20
IV.	<i>Financement des investissements (source : Service Finances SICSM)</i>	32
V.	<i>Tableau récapitulatif des indicateurs</i>	36
VI.	<i>ANNEXE</i>	37

La collectivité SICSM dans le cadre de l'intercommunalité assure la gestion des :

- ❖ Réseaux de transport des effluents ;
- ❖ Ouvrages d'assainissement collectif.

Un service qui regroupe les compétences de :

- ❖ Collecte ;
- ❖ Transport ;
- ❖ Dépollution ;
- ❖ Contrôle de raccordement ;
- ❖ Elimination des boues produites.

Un règlement du service de l'assainissement collectif est mis en place le 1^{er} mars 2016 (voir annexe) traitant des :

- ❖ Eaux Usées Domestiques ;
- ❖ Eaux Industrielles ;
- ❖ Installations sanitaires intérieures ;
- ❖ Contrôles des réseaux privés ;
- ❖ Sanctions.

Une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) se réunit 1 à 2 fois par an. Disposition qui répond aux vœux formulés, tant par les associations de consommateurs que par les élus, d'être plus directement associés à la gestion, au contrôle et à l'amélioration des services publics locaux, notamment ceux qui sont délégués à des opérateurs privés.

Le mode de gestion actuel est la délégation de service public par affermage. Le délégataire est la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E) par contrat couvrant la période du 1^{er} avril 2015 au 30 mars 2026. Le délégataire assure notamment les missions :

- ❖ De gestion globale des relations avec les usagers (facturation, recouvrement, traitement des réclamations) ;
- ❖ D'exploitation et d'entretien des ouvrages (stations d'épuration, réseaux, postes de refoulement) ;
- ❖ De conseil et de suivi des travaux réalisés par la collectivité ;
- ❖ De renouvellement des équipements (sauf lors d'opérations de réhabilitation ou de renforcement par le SICSM qui donnent lieu au versement d'une participation du fermier).

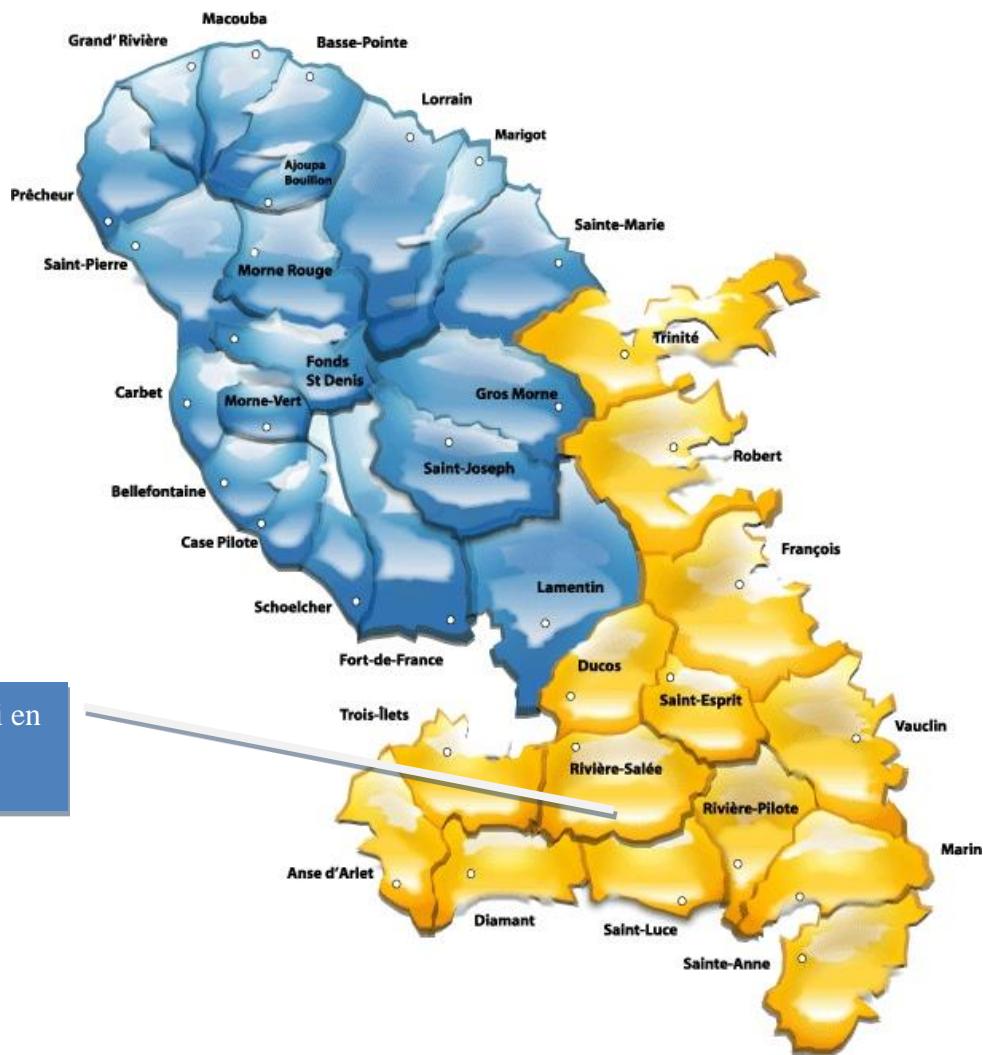
NOTA BENE : DEPUIS LE 1ER JANVIER 2017, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD A REPRIS LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT POUR LES COMMUNES DES ANSES D'ARLET, DUCOS, DIAMANT, FRANCOIS, MARIN, RIVIERE-SALEE, RIVIERE-PILOTE, SAINTE-ANNE, SAINT-ESPRIT, SAINTE-LUCE, TRINITE, TROIS-ILETS, VAUCLIN ET LA COMMUNAUTE DE CAP NORD POUR LES COMMUNES DE TRINITE ET ROBERT.

I. Les caractéristiques techniques du service

A. *Le territoire desservi*

Les Communes desservies par le service public de l'assainissement collectif sont les suivantes :

ANSES D'ARLET, DIAMANT, DUCOS, FRANCOIS, MARIN, RIVIERE-PILOTE, RIVIERE-SALEE, ROBERT, SAINTE-ANNE, SAINTE-LUCE, SAINT-ESPRIT, TRINITE, TROIS-ILETS, VAUCLIN.



B. Nombre d'habitants desservis (D 201.0) et d'abonnés domestiques

Comme pour l'eau potable, cet indicateur permet d'apprécier la taille du service et de relativiser les résultats des indicateurs de performance.

Il s'agit du nombre de personnes (y compris les résidents saisonniers) qui sont dans une zone où il existe une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle il est raccordé ou peut être raccordée.

Les *abonnés domestiques et assimilés* sont ceux redevables à l'Office de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Ne sont pas concernés par cet indicateur :

- Les services limités au transport et à la dépollution (pas d'abonnés) ;
- Les services collectant seulement les effluents industriels (abonnés industriels mais pas d'habitants) ;
- Les services d'assainissement non collectif.

La population totale des communes du périmètre Syndical pour l'assainissement collectif est de 158 747 habitants au dernier recensement de la population par l'INSEE (populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016).

Le taux de raccordement, est calculé à partir de la Population raccordé sur la population assujettie soit (28 366 / 63 540)* 100 soit **45%**.

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées.

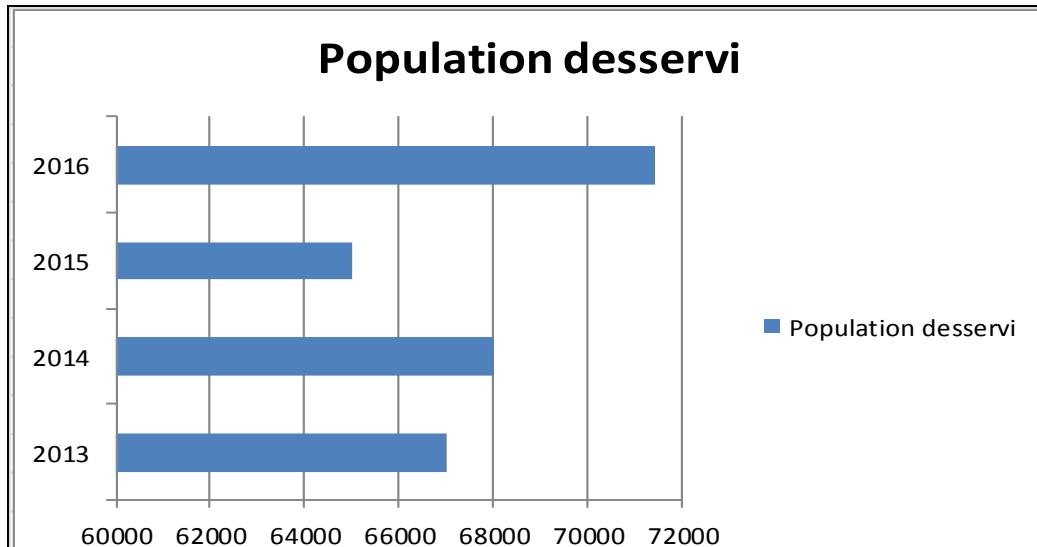
Règle de calcul : nombre d'habitants x taux de raccordement

La population desservie par le réseau d'assainissement est de 158 747 x 45% = **71 436 habitants**

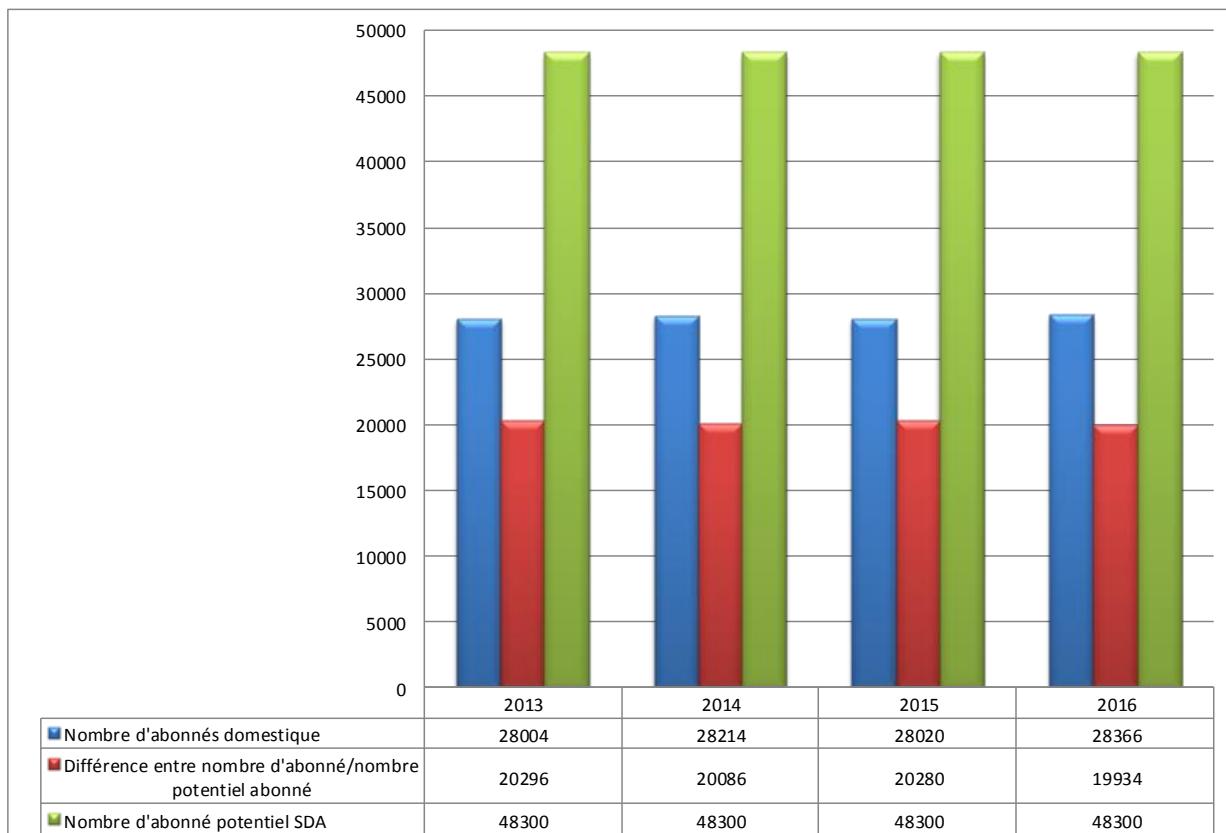
Les données sont présentées, ci-après, par commune puis au total.

COMMUNE	Population actuelle estimée	Population raccordée effectivement	Population assujettie	Volume annuel m ³
Anses d'Arlet	3 900	792	1 774	83 417
Diamant	6 297	1 496	3 351	180 007
Ducos	18 073	3 309	7 412	474 927
François	18 220	2 013	4 509	198 333
Marin	9 347	1 784	3 996	201 167
Rivière-Pilote	12 251	256	573	26 155
Rivière-Salée	12 740	2 762	6 187	239 385
Robert	23 381	3 051	6 834	314 672
Saint-Esprit	9 545	1 072	2 401	105 139
Sainte-Anne	4 411	1 064	2 383	194 699
Sainte-Luce	10 198	2 789	6 247	321 321
Trinité	13 206	3 409	7 636	365 229
Trois-Ilets	7 922	2 580	5 779	420 785
Vauclin	9 256	1 989	4 455	156 414
TOTAL	158 747	28 366	63 540	3 281 650

Population desservie de 2013 à 2016



Synoptique de l'évolution des abonnés de l'assainissement collectif



SDA : Schéma Directeur d'Assainissement, validé par le SICSM en 2013.

C. Les usagers non domestiques

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

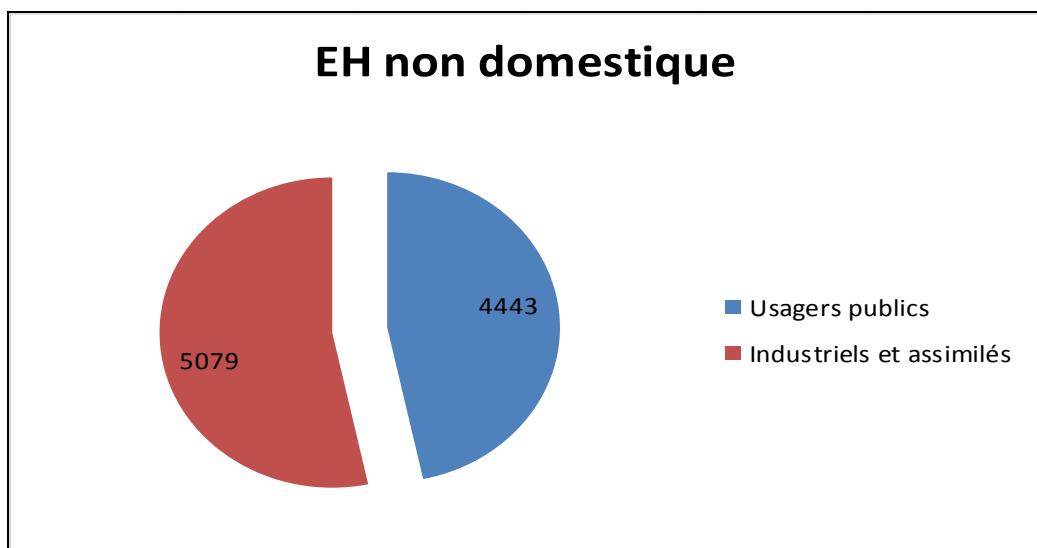
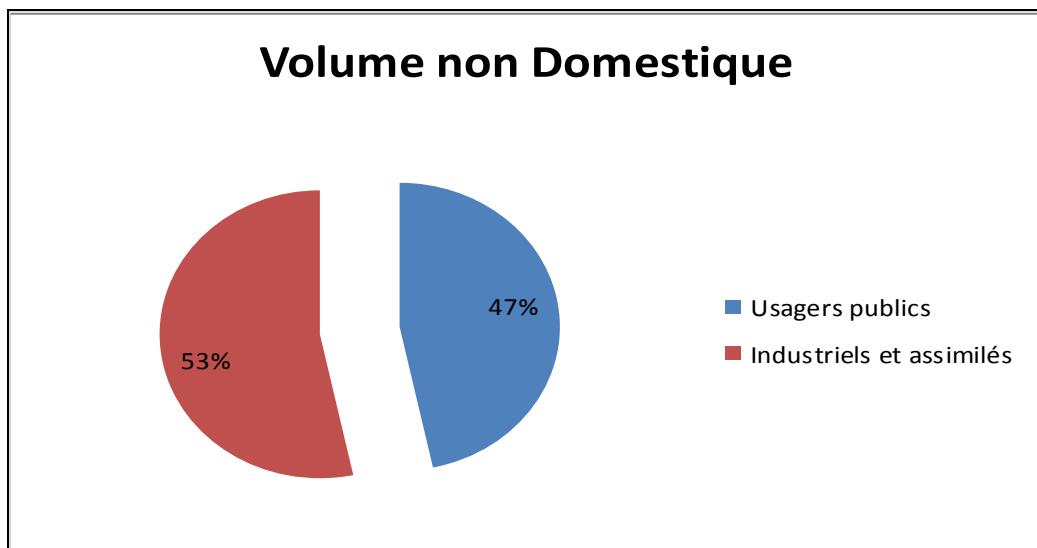
1. Usagers publics

COMMUNE	DENOMINATION	VOLUME 2016 (m ³ /j)	EH
Ducos	Centre Pénitentiaire 1	122 445	2 236
	Centre Pénitentiaire 2	7 893	144
	Lycée Centre Sud	7 056	129
François	Lycée Polyvalent	8 198	150
	Ville du François	12 542	229
Marin	Hopital	9 800	179
	Ville du Marin	8 821	161
Robert	College de Ponthalery	10 048	184
Sainte-Anne	Ville de Sainte-Anne	7 674	140
Saint-Esprit	Hopital	9 338	171
Trinité	Hopital	15 119	276
	Gendarmerie Nationale	9 421	172
Vauclin	Ville du Vauclin	14 900	272
Total		243 255	4 443

2. Industriels et assimilés

COMMUNE	DENOMINATION	VOLUME 2016 (m ³ /j)	EH
Ducos	SIMBI	6 067	111
	SOGEP SARL	7 051	129
Diamant	Etablissements Marinotel	17 291	316
Marin	Zone Artisanale	7 630	139
Sainte-Anne	SMVV (STE MQAISE de VVF)	61 369	1 121
Sainte-Luce	Pierre et Vacances	42 994	785
	Hotel les Amandiers	16 920	309
	Village Plein Sud	7 149	131
	Hotel Amyris	7 414	135
	Hotel Karibea	6 398	117
Trinité	SEP Hotel la Goelette	6 589	120
Trois-Ilets	S.G.H.T.I SARL	38 530	704
	Hotel Bakoua	15 870	290
	Hotel Calalou EPFL	8 761	160
	SOCACO Hotel Bambou	7 955	145
	Chambre de commerce et ie	8 937	163
	SAIPB	11 151	204
Total		278 076	5 079

Sur l'année 2016, trois arrêtés et convention de déversement spéciale ont été rédigés. Il s'agit des établissements suivants : Hôpital du Saint-Esprit, Blanchisserie Industrielle Le Magne et Centre Pénitentiaire à Ducas. Ceux-ci sont en cours de signature.

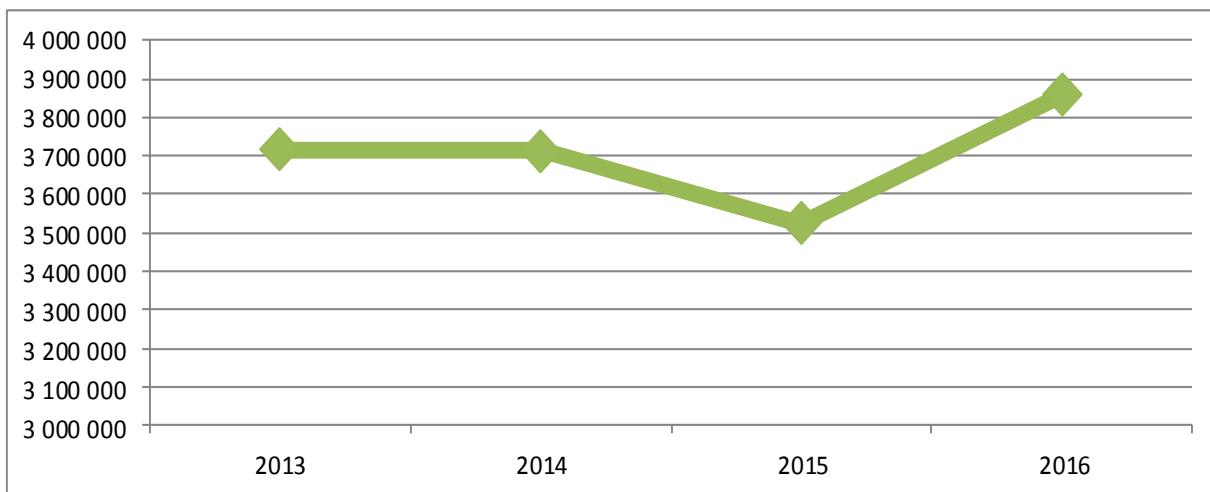


D. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³
Abonnés domestiques (1)	3 364 994	3 281 650
Abonnés non domestiques	158 476	546 797
Total des volumes facturés aux abonnés	3 523 470	3 828 447

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Synoptique du volume facturé 2013-2016



Le volume facturé est en augmentation car la consommation des gros consommateurs a augmenté.

Le volume consommé par les abonnés du périmètre syndicale est de **3 281 650 m³** soit **115 m³/abonné**.

E. L'évaluation de charges

Année 2016		
Population "domestique" (EH)		59 939
Industriels (EH)		9 522
Total (EH)		69 461
Charge hydraulique m ³		4 853 930
Charge pollution en kg/j		
DBO5	3 452	
MES	4 167	
DCO	7 378	
NTK	410	
NG	197	
PT	33	

DBO5 : Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables.

Equivalent- habitant (EH) : L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EH= 60g de DBO5.

MES : Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

F. Les réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 302,08 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements ;
- 74,17 km de réseau de refoulement.

Soit un linéaire de collecte total de 376,25 km

Inventaire des ouvrages annexes

Le service est composé de :

- 175 postes de refoulement (deux postes ont été mis hors service au cours de l'année)
- 2 bassins d'orage (permettant la maîtrise des déversements d'effluents en milieu naturel par temps de pluie) :

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin Tampon	STEP Belfond, Sainte-Anne	560 m3
Bassin Tampon	STEP Tartane, Trinité	300 m3

G. Les ouvrages d'épuration

Le service gère **34 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU).**

1/ Le tableau suivant présente les STEU ayant un rejet conforme à la législation.

COMMUNE	STEU	CODE SANDRE	TYPE DE TRAITEMENT	CAPACITE NOMINAL EN EH	NOMBRE D'HABITANTS RACCORDES	DEBITS DE REFERENCES JOURNALIERS
DUCOS	CANAL	80000597207	Décanteur Digesteur	300	613	92
DUCOS	PAYS NOYE	80000197207	Boues activées	10000	8587	1477
DUCOS	GRANDE SAVANE	80000697227	Boues activées	250	-	*
FRANCOIS	CHOPOTTE	80000297210	Boues activées	250	-	*
FRANCOIS	POINTE-COURCHET	80000197210	Boues activées	6666	5600	1147
MARIN	4 CHEMINS	80000397217	Boues activées	12500	4313	674
MARIN	DUPREY	80000297217	Boues activées	150	-	*
RIVIERE-SALEE	BOURG	80000197221	Boues activées	7000	6053	947
RIVIERE-SALEE	FOND MASSON	80000297221	Boues activées	500	380	57
RIVIERE-PILOTE	EN CAMEE	80000297220	Boues activées	250	253	38
RIVIERE-PILOTE	MANIKOU	80000197220	Disques biologiques	650	260	97
ROBERT	COURBARIL	80000197222	Boues activées	2000	3393	567
ROBERT	FOUR A CHAUX	80000297222	Boues activées	2000	173	46
ROBERT	POINTE LYNCH	80000597222	Boues activées	1000	733	110
SAINTE-ANNE	BELFOND	80000197226	Boues activées	8000	4213	906
SAINT-ESPRIT	PETIT FOND	80000197223	Boues activées	1350	4360	525
SAINT-ESPRIT	REGALE	80000397223	Boues activées	250	127	19
SAINTE-LUCE	BELLEVUE LADOUR	80000597227	Boues activées	500	160	24
SAINTE-LUCE	LES COTEAUX	80000397227	Boues activées	1400	467	91
TRINITE	CITE BAC	80000397230	Boues activées	1000	773	113
TRINITE	DESMARINIERES	80000197230	Boues activées	10000	14533	669
TROIS-ILETS	ANSE MARETTE	80000197231	Boues activées	15000	7320	1356
VAUCLIN	PETITE RAVINE	80000197232	Boues activées	5000	4087	1263
TOTAL				86 016	47 285	10 218

* pas de données de débit, ces stations ne possèdent pas de débitmètre en entrée

Suite à l'analyse des résultats d'auto surveillance, les stations d'épuration précités ont un rejet conforme à la législation, à l'exception des stations listés ci-dessous.

2/ Le tableau suivant présente les STEU ayant un rejet non conforme à la législation.

COMMUNE	STEU	CODE SANDRE	TYPE DE TRAITEMENT	CAPACITE NOMINAL EN EH	NOMBRE D'HABITANTS RACCORDES	DEBITS DE REFERENCES JOURNALIERS
ANSES-D'ARLET	BOURG	80000197202	Lagunage aères	5000	1940	291
DIAMANT	DIZAC	80000297206	Boues activées			
FRANCOIS	MANSARDE	80000697210	Filtre plantés de végétaux			14
SAINT-ESPRIT	PETER MAILLET	80000297223	Boues activées	200	267	40
SAINTE-LUCE	GROS RAISINS	80000197227	Boues activées	6000	2953	1002
RIVIERE-SALEE	KANEL	80000397221	Boues activées	200	380	57
TROIS-ILETS	LA FERME	80000297231	Boues activées	250	380	57
ROBERT	VERT PRE	80000497222	Boues activées	3000	500	85
ROBERT	MOULIN A VENT	80000397222	Boues activées	3000		435
TRINITE	TARTANE	80000297230	Boues activées	2100	1673	373
VAUCLIN	GRAND CASE	80000297232	Boues activées	200	-	40
TOTAL				14 950	8093	2394

Les stations d'épuration, ci-dessus, n'ont pas de conformité de traitement (*conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté de juin 2007*), ceci est dû en partie à la vétusté de certaines installations qui sont en cours de réhabilitation, (Anses d'Arlet, Diamant, Sainte-Luce)

Quant aux autres stations, elles sont soit en surcharge (Peter-Maillet, Kanel, La Ferme, Moulin à Vent, Tartane, Grand-Case) ou soit en sous charge hydraulique (Vert-Pré, Mansarde) et organique (*un programme d'extension de réseaux et d'augmentation de la capacité des stations a été établi afin d'y remédier*).

Définition du Code SANDRE

Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) est chargé au sein du Système d'information sur l'eau de décrire les données sur l'eau et de définir les scénarios techniques permettant l'échange des données entre les producteurs, les utilisateurs et les banques de données. Ces données reposent sur des données de référence (liste de codes) administrées par le Sandre.

H. Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration

1. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Pour mémoire

Cet indicateur permet de quantifier les boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte. En tMS : *tonne* de Matières Sèches

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
STEU Bourg des Anses d'Arlet	117	57
STEU de la Cherry	66	0
STEU de Dizac	46	97
STEU de Taupinière	0	0
STEU de Duprey	0	0
STEU de 4 chemins	160	177
STEU de En Camée	0	0
STEU de Manicou	0	0
STEU Bourg de Rivière-Salée	259	229
STEU de Fond Masson	0	0
STEU de Kanel	0	0
STEU de Belfond	174	67
STEU Bourg Saint-Esprit	16	5,94
STEU de Régale	0	0
STEU de Peter Maillet	0	0
STEU de Anse Marette	252	236
STEU de la Ferme	0	0
STEU de Petite Ravine	147	169
STEU de Grand Case	0	0
STEU de Pointe-Courchet	267	78
STEU de Chopotte	0	0
STEU de Courbaril	37	9
STEU de Pointe-Lynch	36	15
STEU de Moulin à Vent	230	220
STEU de Four à Chaux	16	40
STEU de Vert Pré	42	16
STEU de Desmarinière	485	538
STEU de Cité Bac	15	11
STEU de Tartane	54	51
STEU de Pays Noyé	416	574
STEU de Grande Savane	0	0
STEU de Canal	0	0
STEU de Bourg Sainte-Luce	0	0
STEU de Gros Raisins	355	243
STEU de Les Coteaux	11	60
STEU de Bellevue Ladour	0	0
Total des boues évacuées	3 201	2 893

2. Sous-produits de traitement

	Refus de dégrillage (kg)	Huiles/Graisse (m3)
STEU de 4 chemins	10 000	236
STEU Bourg de Rivière-Salée	2 400	17
STEU de Belfond	8 000	11
STEU de Anse Marette	9 100	168
STEU de Petite Ravine	6 000	272
STEU de Pointe-Courchet	3 000	14
STEU de Moulin à Vent	2 780	
STEU de Four à Chaux	2 500	6
STEU de Vert Pré	2 000	
STEU de Desmarinière	5 700	
STEU de Tartane	2 280	
STEU de Pays Noyé	2 400	45
STEU de Gros Raisins	5 200	4
Total évacuées	61 360	773

Les refus de dégrillage, ainsi que les huiles et les graisses produites par les stations de traitement des eaux usées ne sont pour l'instant ni traités, ni revalorisés sur le territoire Martiniquais.

II. **Tarification de l'assainissement et recettes du service**

A. ***Modalités de tarification***

La facture d'assainissement collectif du SICSM comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, taxes, redevances...).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

❖ **Tarification applicable**

Tarifs	Au 01/04/2016	<u>Au 01/01/2017</u>
Collectivité		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	17 € 17 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	0,57 €/m ³ 0,57€/m ³
SME		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	59,98 € 59,75 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	0 à 50 m ³ : 1,2972 €/m ³ 0 à 50 m ³ : 1,2921 €/m ³ > 50 m ³ : 1,7571 €/m ³ > 50 m ³ : 1,7501 €/m ³
Autres organismes Publics		
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) ⁽²⁾	2,1 % 2,1 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,15 €/m ³ 0,15 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 31/03/2015 effective à compter du 01/04/2015 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 19/06/2012 effective à compter du 01/07/2012 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Le montant du tarif servant de base pour le calcul de la PFAC est de **570 €**, celui-ci est assorti d'un coefficient. (*Cette participation correspond à l'ancienne Prime de Raccordement à l'Egout*)

La collectivité n'a pas mis en place de frais d'accès au service, ni de participation aux frais de branchement.

Un nouveau contrat de délégation de service public est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015.

B. Facture d'assainissement type « Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ » (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

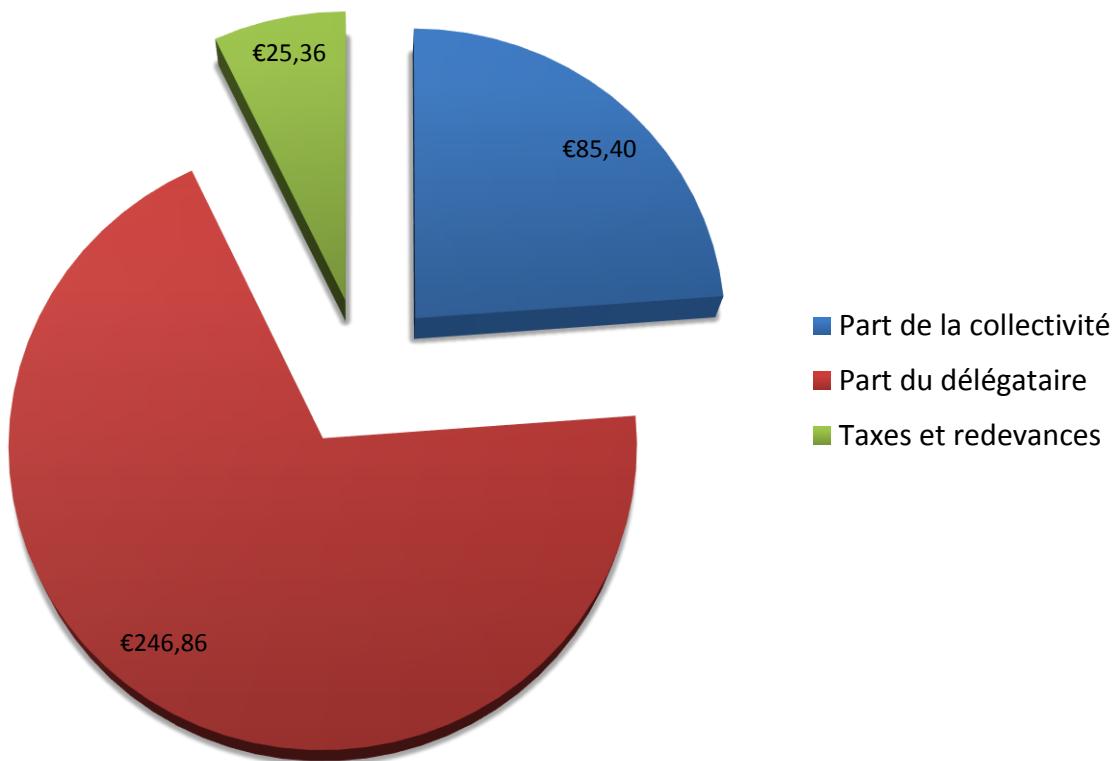
Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	17	17	-
Part proportionnelle	68,40	68,40	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	85,40	85,40	-
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	59,98	59,75	-0,23%
Part proportionnelle	187,86	187,11	-0,75%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	247,84	246,86	-0,98%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	-
TVA si service assujetti (2,1 %)	7,38	7,36	-0,02%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	25,38	25,36	-0,02%
Total	358,62	357,62	-1%
Prix TTC au m³	2,99	2,98	-0,01%

Le prix moyen au m³ sur le contrat principal du SICSM est de **2,98€ TTC** sur la base d'une consommation de 120 m³ au 01/01/2017. Le prix moyen en Martinique en 2015 est de **2,62 € TTC/ m³** (OEM)¹

¹ OEM : Observatoire de l'Eau de la Martinique

Synoptique de la répartition du coût de l'assainissement au 01/01/2017 :

Répartition de la redevance assainissement facture HT base 120 m³



Le tarif pour toutes les communes de la Communauté est : 2,98€

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- La part de la collectivité a été fixée en 2015 pour harmoniser le prix de l'assainissement sur tout le territoire, lors de la mise en place du nouveau contrat.
- Les tarifs du fermier sont actualisés chaque année et tiennent compte de l'indice de prix du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP).

C. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €
Redevance eaux usées usage domestique	1 400 797	2 342 361
<i>dont abonnements</i>	0	0
Redevance eaux usées usage non domestique	0	0
<i>dont abonnements</i>	0	0
Recette pour boues et effluents importés	0	0
Régularisations (+/-)	0	0
Total recettes de facturation	1 400 797	2 342 361
Recettes de raccordement	0	0
Prime de l'Office de l'Eau	453 458	486 587
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0
Recettes liées aux travaux	0	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0
Autres recettes (variation produits à facturer)	966 887	-79 637
Total autres recettes	1 420 345	406 950
Total des recettes	2 821 142	2 749 311

Source : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitant

Recettes de l'exploitant:

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €
Redevance eaux usées usage domestique	4 120 247	5 249 903
<i>dont abonnements</i>	1 302 488	1 684 180
Redevance eaux usées usage non domestique	0	0
<i>dont abonnements</i>	0	0
Recette pour boues et effluents importés	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0
Total recettes de facturation	5 422 735	6 934 083
Recettes liées aux travaux	69 270	64 836
Fonds de travaux	0	0
Produits accessoires	84 900	20 988
Total autres recettes	154 170	85 824
Total des recettes	5 576 905	7 019 907

Recettes globales : Total de la redevance assainissement au 31/12/2016 est de **9 769 218 €.**

Source : *Compte Annuel de Résultat de l'Exploitant*

III. Indicateurs de performance

A. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Pour mémoire

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservi par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Règle

$$\text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Le nombre d'abonnés desservis par le réseau est de :

28 366

Une estimation au regard du zonage assainissement porterait le nombre d'abonnés à un total de :

48 300

Ce chiffre a été déterminé au regard du SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) validé en 2013 sur la base de 28 035 abonnés (source SME) avec une projection de 20 265 abonnés potentiels supplémentaires.

Pour l'exercice 2016, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **59 %**.

Pour mémoire il était de 58% en 2015.

On peut dire que d'importants investissements sont à poursuivre en extension de nos réseaux d'eaux usées et en raccordements effectifs des habitations à ces réseaux.

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux (P.202.2B)

Pour mémoire

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
10	existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...) et s'ils existent, des points d'auto surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)		
10	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Existence d'un inventaire des réseaux comprenant (linéaire, catégorie, précision de l'information géographique, diamètre, matériau, année approximative de pose) ❖ Procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux 	10
1 à 5	Information sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%	5
0 à 15	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%.	0
Les 40 à 45 points ci-dessus doivent être obtenus (partie A plus partie B) avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)		
+ 10	Information géographique précisant altimétrie des canalisations sur au moins la moitié du linéaire total des réseaux	-
+ 1 à 5	Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%	-
+ 10	Localisation et description des ouvrages annexes (poste de relèvement, postes de refoulement, déversoirs,...)	-
+ 10	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	-
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	-
+ 10	Inventaire qui récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,..)	-
+ 10	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquêtes et d'auscultations du réseau, avec document rendant compte de sa réalisation	-
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitations et de renouvellements (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	-

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 30 pour l'exercice 2016. Pour mémoire, il était de 30 en 2015.

L'effort engagé par la collectivité en matière de gestion patrimoniale des réseaux (inventaire, SIG, diagnostics...) devrait permettre une amélioration de cet indice dans les prochaines années.

C. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Pour mémoire

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station). Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité exercice 2015	Conformité exercice 2016
		0 ou 100	0 ou 100
STEU de Bourg (Anses d'Arlet)	119,23	0	0
STEU de Dizac (Diamant)	129,02	100	100
STEU de Pointe Courchet (François)	275,96	100	100
STEU de 4 Chemins (Marin)	211,2	100	100
STEU du Bourg (Rivière-Salée)	333,46	100	100
STEU de Vert Pré (Robert)	40,59	100	100
STEU de Moulin à Vent (Robert)	184,09	100	100
STEU de Four à Chaux (Robert)	6,11	0	100
STEU de Courbaril (Robert)	115	0	100
STEU du Bourg (Sainte-Anne)	126,08	100	100
STEU de Tartane (Trinité)	55,77	100	100
STEU de Desmarinières (Trinité)	144,15	100	100
STEU d'Anse Marette (Trois-Ilets)	440,26	100	100
STEU Bourg (Vauclin)	219,61	100	100
STEU de Gros Raisins (Sainte-Luce)	257,03	100	100
STEU de Pays Noyé (Ducos)	509,54	100	100

Source : Police de l'eau de la Martinique

L'indice global de conformité de la collecte des effluents pour l'exercice 2016 est de **93,75%**.

D. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Pour mémoire

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. De valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
STEU de Bourg (Anses d'Arlet)	119,23	100	0
STEU de Dizac (Diamant)	129,02	100	100
STEU de Pointe Courchet (François)	275,96	100	0
STEU de 4 Chemins (Marin)	211,2	100	100
STEU du Bourg (Rivière-Salée)	333,46	100	100
STEU de Vert Pré (Robert)	40,59	100	0
STEU de Moulin à Vent (Robert)	184,09	0	0
STEU de Four à Chaux (Robert)	6,11	100	100
STEU de Courbaril (Robert)	115	0	0
STEU du Bourg (Sainte-Anne)	126,08	0	0
STEU de Tartane (Trinité)	55,77	100	0
STEU de Desmarinières (Trinité)	144,15	100	100
STEU d'Anse Marette (Trois-Ilets)	440,26	100	100
STEU Bourg (Vauclin)	219,61	100	0
STEU de Gros Raisins (Sainte-Luce)	257,03	100	100
STEU de Pays Noyé (Ducos)	509,54	0	0

Règle

Il résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle).

Source : Police de l'eau de la Martinique

L'indice global de conformité des équipements des STEU pour l'exercice 2016 est de **43,75 %**. Pour mémoire en 2015, il était de 76,47%. Entre 2015 et 2016, un certain nombre d'équipement n'ont pas été renouvelé sur 9 STEU.

E. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Pour mémoire

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
STEU de Bourg (Anses d'Arlet)	119,23	0	0
STEU de Dizac (Diamant)	129,02	100	0
STEU de Pointe Courchet (François)	275,96	100	100
STEU de 4 Chemins (Marin)	211,2	100	0
STEU du Bourg (Rivière-Salée)	333,46	100	100
STEU de Vert Pré (Robert)	40,59	100	0
STEU de Moulin à Vent (Robert)	184,09	0	100
STEU de Four à Chaux (Robert)	6,11	100	100
STEU de Courbaril (Robert)	115	0	100
STEU du Bourg (Sainte-Anne)	126,08	100	0
STEU de Tartane (Trinité)	55,77	100	0
STEU de Desmarinières (Trinité)	144,15	100	100
STEU d'Anse Marette (Trois-Ilets)	440,26	100	100
STEU Bourg (Vauclin)	219,61	100	100
STEU de Gros Raisins (Sainte-Luce)	257,03	100	0
STEU de Pays Noyé (Ducos)	509,54	0	0

Source : Police de l'eau de la Martinique

L'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration pour l'exercice 2016 est de **50%**. Pour mémoire en 2015, il était de 76,47 %. Les non-conformités de performance sont dues à l'absence d'équipements d'auto surveillance, ou à des prélèvements 24H non réalisés dans les règles de l'art (prélèvements ponctuels considérés comme prélèvements 24H). 7 stations sur 17 sont concernées.

F. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Pour mémoire

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- **Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,**
- **La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.**

Règle

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Le tonnage de boues (TMS) admis par une filière conforme est de 2893.

Le tonnage de boues (TMS) total évacué par toutes les filières est de 2893.

Le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation pour l'exercice 2016, est de **100 %.**

Aujourd'hui, une filière existe et permet de traiter les boues de toutes les stations d'épuration du territoire. Mais les équipements de cette filière (centre de compostage, CVO, etc..) arrivent déjà à saturation, il est aujourd'hui urgent de diversifier la filière afin de la pérenniser.

G. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Pour mémoire

L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Règle

$$\text{Taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} \times 100$$

Il est à noter qu'aucune demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement en 2016.

Le taux de débordement des effluents est de **0 pour 1000 habitants.**

Le mode de calcul ne permet pas d'avoir une photographie réelle de la situation, car de nombreuses personnes ne font pas de demande d'indemnisation.

H. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Pour mémoire

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Point Noir

Est un point noir, tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si le défaut est situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Règle

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Le linéaire de réseau de collecte hors branchements est de **376,24 km**.

106 points noirs sont comptabilisés sur tout le territoire du SICSM.

Le nombre de points noirs en 2016 est de **28 par 100 km de réseau**.

En 2015, celui-ci était de 19,31 par 100 km de réseau.

L'augmentation de cet indice peut s'expliquer par :

- Une détérioration de tronçons de réseaux anciens et en particulier ceux en amiante ciment
- L'effort d'équipement par le fermier pour la récupération d'informations sur intervention (tablettes).

On peut dire que cet indicateur engage à une meilleure connaissance du patrimoine (gestion patrimoniale des réseaux), il renvoie à la performance des installations du service. L'augmentation de + 35 de cet indicateur donne une indication sur la dégradation de l'état et du fonctionnement du réseau.

I. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Pour mémoire

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.*

Règle

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	0.891	0.190	0.809	2.04	1.242	1.710	0

Au cours des 5 derniers exercices, 5,991 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'exercice 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,30%**

En 2015, celui-ci était de 0.40%.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux sur le territoire du SICSM est relativement faible, un effort particulier devra être fait, d'autant plus que les réseaux sont vétustes.

Une part croissante des investissements pourrait être orienté vers le renouvellement des réseaux, ce qui permettrait d'améliorer cet indice par la positive.

J. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Pour mémoire

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établi avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

Règle

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2016 , les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants (Source SME) :

	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conformes	Pourcentage de bilans conformes
	exercice 2016	exercice 2016	exercice 2016
STEU de Bourg (Anses d'Arlet)	12	13	100%
STEU de Dizac (Diamant)	7	7	100%
STEU de Pointe Courchet (François)	12	12	100%
STEU de 4 Chemins (Marin)	24	24	100%
STEU du Bourg (Rivière-Salée)	12	12	100%
STEU de Vert Pré (Robert)	12	12	100%
STEU de Moulin à Vent (Robert)	12	12	100%
STEU de Four à Chaux (Robert)	13	13	100%
STEU de Courbaril (Robert)	0	0	0%
STEU du Bourg (Sainte-Anne)	12	12	100%
STEU de Tartane (Trinité)	12	11	99%
STEU de Desmarinières (Trinité)	24	24	100%
STEU d'Anse Marette (Trois-Ilets)	24	24	100%
STEU Bourg (Vauclin)	12	12	100%
STEU de Gros Raisins (Sainte-Luce)	16	16	100%
STEU de Pays Noyé (Ducos)	24	24	100%

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est de **93%**.

On peut dire qu'il y a une progression sensible de l'efficacité du traitement des eaux usées qui se maintient sur les deux dernières années. Pour rappel, en 2015 l'indice était de 93 %.

K. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2015	Exercice 2016
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	-	
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	-	20
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	-	30
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	-	-
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	-	-
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	-	-
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	-	-

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **de 70 en 2016.**

On peut penser que la réalisation d'études du milieu récepteur pourrait permettre d'améliorer cet indice. Ces études doivent être généralisées sur toutes les stations du territoire afin de voir s'améliorer cet indice.

L. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) (source : Service Finances SICSM)

Pour mémoire

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Règle durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette en €	17 141 286,04	23 429 647,02
Epargne brute annuelle en €	1 224 874	843 813,86
Durée d'extinction de la dette en années	14	28

La durée d'extinction de la dette pour l'année 2016 est de **28** années.

On constate que la dégradation de la durée d'extinction de la dette a doublé en un an, elle passe de 14 années (zone dangereuse) en 2015 à 28 années en 2016 (zone très dangereuse). Cette situation peut s'expliquer par l'importance des investissements réalisés par la collectivité, cette dernière devra ramener progressivement cet indicateur à un niveau acceptable.

M. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) (source : Service Finances SICSM)

Pour mémoire

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12/2016 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Règle

montant d'impayés au titre de l'année précédente

taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = $\frac{\text{tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} *100$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2016 tel que connu au 31/12/2016	167 177 €	624 138 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2016	10 315 640 €	10 532 268 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2016	2%	5,9%

Le taux d'impayés pour l'année 2016 est resté stable par rapport à l'année 2014, malgré l'augmentation de l'assiette.

N. Taux de réclamations (P258.1) (source SME)

Pour mémoire

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Règle

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : **9**

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **0**

Pour l'exercice 2016, le taux de réclamations est de **0.32** pour 1000 abonnés

En 2015, le taux de réclamation était de 1,71 pour 1000 abonnés.

IV. Financement des investissements (source : Service Finances SICSM)

A. Montants financiers

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	27 496 943.07	17 821 604.21
Montants des subventions en €	6 292 789	7 202 617.25
Montants des contributions du budget générales en €	-	-

Le programme prévisionnel de travaux a été en grande partie réalisé sur l'année 2016.

B. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		17 141 286.04	23 429 647.02
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	1 503 013.76	1 441 481.66
	Intérêt	600 000	426 186.40

C. Amortissements

Pour l'exercice 2016, la dotation aux amortissements a été de 1 619 254,18€.

D. Travaux engagés pendant l'exercice

(Source : Service Finances SICSM)

Désignation	Commune ou collectivité	Montant HT (euros)	Aide agence		SICSM
			Subvention	Avance	
Traitements					
Construction de la STEP Dizac	Diamant	3 290 000 €	ONEMA 1 316 000 € FEADER 658 000 € ODE 329 000 €	394 800 € 658 000 € 164 500 €	987 000 €
Etudes pour la mise en conformité des STEP du Diamant	Diamant	500 000 €	ONEMA 200 000 € FEDER PO 2007-2013 150 000 € FIDOM 50 000 €		100 000,00 €
Réhabilitation de la STEP de Petit Fond	Saint-Esprit	2 650 000 €	REGION/CTM 397 500 € ONEMA 120 000 € ODE 397 500 €		735 000,00 €
nouvelle STEP Pontaléry	Robert	14 850 000 €	ONEMA 280 000 € (études) FEDER 2007-2013 (études) 280 000 € ONEMA 5 660 000 € ODE 1 877 500 € REGION 2 367 500 €	224 000 € 15 480 € 1 698 000 € 938 750 € 941 593,98 €	888 060 €

Réhabilitation STEP Anse d'Arlet	Anses-d'Arlet	3 380 500 €	ONEMA 1 014 150 € ODE 1 014 150 € REGION/CTM 1 014 150 €		338 050 €
Ext. STEP Gros Raisin	Sainte Luce	7 750 000 €	ODE 900 000 € ONEMA 800 000 € FIDOM 700 000 € REGION 1 797 500 € FEDER 2007-2013 1 227 500 €	450 000,00 € 640 000,00 € 182 893,68 € 448 210,00 € 786 083,31 €	2 325 000 €
Collecte					
Ext Réseau Canal & Transfert EU	Ducos	1 816 674 €	REGION/CTM 157 347,05 € ODE 490 608,39 € FEDER 2007-2013 545 002,34 €	80 420,56 € 58 730,00 €	623 716,73 €
Transfert Sainte-Luce à la STEP de Gros Raisin	Rivière Pilote et Sainte Luce	2 885 173 €	REGION 457 347,05 € FEDER 2007-2013 1 034 180 € ODE 450 000 €	228 673,52 € 450 000,00 €	943 646 €
Transfert Rivière Pilote à la STEP de Gros Raisin	Rivière Pilote et Sainte Luce	2 474 827 €	ODE 450 000 € ONEMA 630 000 €	189 000,00 €	1 394 827 €
Ext du réseau d'eaux usées dans le bourg de Rivière-Pilote	Rivière-Pilote	2 500 000 €	ONEMA 750 000 € ODE 500 000 € FEDER PO 2014-2020 * 750 000 €		500 000 €
Ext Bourg Saint-Esprit	Saint-Esprit	3 700 000 €	ODE 1 110 000 € CTM 750 000 € FEDER PO 2014-2020 1 110 000 €		730 000 €
Réhabilitation PR	SICSM	882 950 €	ODE 72 422,95 € REGION/CTM 457 347,05 €	36 215,00 €	353 180 €

E. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Année prévisionnelle de réalisation	Montant prévisionnel en €
Mise aux normes des Trop-plein des PR	2018	200 000 €
Déplacement du refoulement du PR Anse à l'Ane	2018	400 000 €
Diamant - Raccordement du quartier O'Mullane a la STEP Taupinière	2016	700 000 €
Ducos - Extension du réseau EU dans le quartier Fond Panier	2016	2 870 000 €
Ducos - Raccordement du lotissement Petite Cocote	2016	500 000 €
Opération de réalisation de la partie privative des branchements (Bourg Marin, 123 branchements)	2018	440 000 €
Opération de réalisation de la partie privative des branchements (Bourg Rivière Pilote, 240 branchements)	2018	860 000 €
Opération de réalisation de la partie privative des branchements (Bourg Saint Esprit, 250 branchements)	2018	890 000 €
Opération de réalisation de la partie privative des branchements (quartier Canal Ducos, 60 branchements)	2018	215 000 €
Réhabilitation de la STEP Pointe-Courchet	2018	250 000 €
Trois-Ilets – Extension réseau EU quartier Xavier	2017	730 000 €
Sainte-Anne - Réhabilitation du réseau de collecte quartier lotissement Les Oiseaux	2018	290 000 €

F. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans objet

G. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Sans objet

H. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Le nombre de demande d'abandon de créance reçu par le délégataire est de 44, pour un montant de 11 488 €.

I. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Sans objet

V. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2015	Valeur 2016	Variation
	Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	65 004,8	71 436	9,89%
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	-	-	-
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	3201	2893	-11%
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,99 €	2,98	-0,33%
	Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	58,01%	59,2	2,05%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	30	-
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	82,35	93,75	14%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	76,47	43,75	-42,79%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	76,47	50	-34,61%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100	-
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	-		-
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	19,31	28	45%
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,40	0,30	-25%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	93	93	0%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	70	250%
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	14	28	100%
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2%	5,9%	195%
P258.1	Taux de réclamations	1,71	0,32	-81,29%

VI. ANNEXE

A / Les ouvrages d'épurations

B / Glossaire AC

C/ Population INSEE

D/ Autres annexes

A. *Les ouvrages d'épuration*

STEU N°1 : BOURG

Code Sandre de la station : **80000197202**

Caractéristiques générales																	
Type de traitement	LAGUNAGE AEREE																
Commune d'implantation	ANSES D'ARLET																
Lieu-dit	GRANDE ANSE																
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	5 000																
Nombre d'abonnés raccordés	735																
Nombre d'habitants raccordés	1940																
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	291																
Prescriptions de rejet																	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date 15/01/1997 et 16/09/1998 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...																
Milieu récepteur du rejet	Emissaire en mer (mer des caraïbes)																
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)									
DBO ₅		25			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou	70									
DCO		125			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou	75									
MES		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou	90									
NTK		15			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou	70									
Charges reçues par l'ouvrage																	
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté															
		DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l						
	Oui	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %						
		95,84		90,11		89,93		83,03									

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique.

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : DIZAC

Code Sandre de la station : **80000297206**

Caractéristiques générales						
Type de traitement	BOUES ACTIVEES					
Commune d'implantation	DIAMANT					
Lieu-dit	DIZAC					
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	3200					
Nombre d'abonnés raccordés						
Nombre d'habitants raccordés	2140					
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	321					
Prescriptions de rejet						
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...					
Milieu récepteur du rejet	Marigot					
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou			Rendement (%)	
DBO ₅	25	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	70
DCO	125	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	75
MES	35	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	90
Charges reçues par l'ouvrage						
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté				
		DBO ₅ Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Conc mg/l	NGL Conc mg/l	Pt Conc mg/l
	OUI	98,17		97,03	99,02	91,11
						80,13

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°3 : POINTE- COURCHET

Code Sandre de la station : **80000197210**

Caractéristiques générales					
Type de traitement	BOUES ACTIVEES				
Commune d'implantation	FRANÇOIS				
Lieu-dit	POINTE-COURCHET				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	6666				
Nombre d'abonnés raccordés					
Nombre d'habitants raccordés	5600				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	840				
Prescriptions de rejet					
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...				
Milieu récepteur du rejet	Rivière				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou	
	DBO ₅			<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
DBO ₅	25				
DCO	125			<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
MES	35			<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
Charges reçues par l'ouvrage					
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté			
		DBO ₅	DCO	MES	NTK
	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l
	OUI	97,8	93,11	92,53	97,34
	Rend %	Rend %	Rend %	Rend %	Rend %

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°4 : CHOPOTTE

Code Sandre de la station : **80000297210**

Caractéristiques générales										
Type de traitement	BOUES ACTIVEES TYPE OXYVOR									
Commune d'implantation	FRANÇOIS									
Lieu-dit	CHOPOTTE									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250									
Nombre d'abonnés raccordés										
Nombre d'habitants raccordés										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j										
Prescriptions de rejet										
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
	Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial								
	Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou			Rendement (%)				
DBO ₅	35	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	60				
DCO		<input type="checkbox"/>	et	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	60				
MES		<input type="checkbox"/>	et	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	50				
Charges reçues par l'ouvrage										
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
OUI		90		60,83		77,74				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°5: 4 CHEMINS

Code Sandre de la station : **80000397217**

Caractéristiques générales					
Type de traitement	BOUES ACTIVEES				
Commune d'implantation	MARIN				
Lieu-dit	CAP MARIN				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	12500				
Nombre d'abonnés raccordés					
Nombre d'habitants raccordés	4313				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	647				
Prescriptions de rejet					
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 15/06/2007 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...				
Milieu récepteur du rejet	Ravine O'Neil				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)	
DBO ₅	15	<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	96
DCO	90	<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	88
MES	10	<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	98
NGL	10	<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	90
NTK	5	<input type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	
Pt	1	<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	95
Charges reçues par l'ouvrage					
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté			
		DBO ₅ Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Conc mg/l	NGL Conc mg/l
	NON	98,76	96,85	99,68	87,6
					41,25

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La non-conformité du rejet pour cette station s'explique par le rendement trop faible en phosphore.

STEU N°6: DUPREY

Code Sandre de la station : **80000297217**

Caractéristiques générales										
Type de traitement	BOUES ACTIVEES									
Commune d'implantation	MARIN									
Lieu-dit	DUPREY									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150									
Nombre d'abonnés raccordés										
Nombre d'habitants raccordés										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j										
Prescriptions de rejet										
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet	Mer des Caraïbes									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅	35		<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60					
DCO			<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60					
MES			<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50					
Charges reçues par l'ouvrage										
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI		96,66		85,27		89,5			

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°7: MANIKOU

 Code Sandre de la station : **80000197220**

Caractéristiques générales									
Type de traitement	DISQUES BIOLOGIQUES								
Commune d'implantation	RIVIERE-PILOTE								
Lieu-dit	MANIKOU								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	650								
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés	260								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	39								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet	Rivière Pilote								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅	35	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	ou	60			
DCO		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	et	ou	60			
MES		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	et	ou	50			
Charges reçues par l'ouvrage									
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO ₅		DCO		MES		NGL	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
OUI		76,25		78,86		82,49			

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°8: EN CAMEE

Code Sandre de la station : **80000297220**

Caractéristiques générales										
Type de traitement	BOUES ACTIVEES									
Commune d'implantation	RIVIERE-PILOTE									
Lieu-dit	EN CAMEE									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250									
Nombre d'abonnés raccordés										
Nombre d'habitants raccordés	253									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	38									
Prescriptions de rejet										
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅	35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60					
DCO			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50					
Charges reçues par l'ouvrage										
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								
		DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt				
		Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l				
	OUI		OUI	OUI	OUI					

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°11: BOURG

Code Sandre de la station : **80000197221**

Caractéristiques générales							
Type de traitement	BOUES ACTIVEES						
Commune d'implantation	RIVIERE-SALEE						
Lieu-dit	PONT VIOLON						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	7000						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés	6053						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	908						
Prescriptions de rejet							
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	Rivière des Coulisses						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)	
DBO ₅	25			<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	70
DCO	125			<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	75
MES	35			<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	90
Charges reçues par l'ouvrage							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt	
		Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	
	OUI	97,52	93,29	95,83			

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°12: FOND MASSON
 Code Sandre de la station : **80000297221**

Caractéristiques générales							
Type de traitement	BOUES ACTIVEES						
Commune d'implantation	RIVIERE-SALEE						
Lieu-dit	FOND MASSON						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	500						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés	380						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	57						
Prescriptions de rejet							
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	Ravine Sèche						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)	
DBO ₅	35			<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	60
DCO				<input type="checkbox"/>	et <input checked="" type="checkbox"/>	ou	60
MES				<input type="checkbox"/>	et <input checked="" type="checkbox"/>	ou	50
Charges reçues par l'ouvrage							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅ Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Conc mg/l	NGL Conc mg/l	Pt Conc mg/l	
	OUI		92,8	86,62	90,62		

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°13: KANEL

Code Sandre de la station : 80000397221

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	RIVIERE-SALEE										
Lieu-dit	KANEL										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés	380										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	57										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Ravine Sèche										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)								
DBO ₅	35	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	60								
DCO		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60								
MES		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50								
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅ Conc mg/l	Rend %	DCO Conc mg/l	Rend %	MES Conc mg/l	Rend %	NGL Conc mg/l	Rend %	Pt Conc mg/l	Rend %
	OUI	95		86,94		87,19					

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°14: COURBARIL

Code Sandre de la station : 80000197222

Caractéristiques générales							
Type de traitement	BOUES ACTIVEES						
Commune d'implantation	ROBERT						
Lieu-dit	COURBARIL						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2000						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés	3393						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	509						
Prescriptions de rejet							
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...					
Milieu récepteur du rejet	Mangrove						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou			Rendement (%)		
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/>	et	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	60	
DCO		<input type="checkbox"/>	et	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	60	
MES		<input type="checkbox"/>	et	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	50	
Charges reçues par l'ouvrage							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt	
		Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Rend %
	OUI	95,03	85,15	92,77			

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°15: POINTE- LYNCH

Code Sandre de la station : **80000597222**

Caractéristiques générales						
Type de traitement	BOUES ACTIVEES					
Commune d'implantation	ROBERT					
Lieu-dit	POINTE-LYNCH					
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1000					
Nombre d'abonnés raccordés						
Nombre d'habitants raccordés	733					
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	110					
Prescriptions de rejet						
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...					
Milieu récepteur du rejet	Rivière Sèche					
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou			Rendement (%)	
DBO ₅	35	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	60
DCO		<input type="checkbox"/>	et	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	60
MES		<input type="checkbox"/>	et	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	50
Charges reçues par l'ouvrage						
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté				
		DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt
		Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l
	OUI	95	91	85		

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°16: MOULIN A VENT

Code Sandre de la station : **80000397222**

Caractéristiques générales									
Type de traitement	BOUES ACTIVEES								
Commune d'implantation	ROBERT								
Lieu-dit	MOULIN A VENT								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	3000								
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés	2187								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	328								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en 01/08/2007 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet	Ravine								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅	25			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70			
DCO	125			<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75			
MES	35			<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90			
Charges reçues par l'ouvrage									
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt			
		Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l			
	NON	98,02	94,23	96,34					

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°17: FOUR A CHAUX

Code Sandre de la station : 80000297222

Caractéristiques générales							
Type de traitement	BOUES ACTIVEES						
Commune d'implantation	ROBERT						
Lieu-dit	FOUR A CHAUX						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2000						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés	173						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	26						
Prescriptions de rejet							
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)	
DBO ₅	35			<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou <input type="checkbox"/>	60
DCO				<input type="checkbox"/>	et <input checked="" type="checkbox"/>	ou <input type="checkbox"/>	60
MES				<input type="checkbox"/>	et <input checked="" type="checkbox"/>	ou <input type="checkbox"/>	50
NGL				<input type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou <input type="checkbox"/>	
Charges reçues par l'ouvrage							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt	
		Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	
	OUI	95,06	85,43	91,05			

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°18: VERT PRE

Code Sandre de la station : 80000497222

Caractéristiques générales							
Type de traitement	BOUES ACTIVEES						
Commune d'implantation	ROBERT						
Lieu-dit	VERT PRE						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	3000						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés	500						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	75						
Prescriptions de rejet							
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en 05/11/1998 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	Ravine						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou			Rendement (%)		
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		
DCO	90	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		
MES	30	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		
NGL	10	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		
Charges reçues par l'ouvrage							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅ Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Conc mg/l	NK Conc mg/l	Pt Conc mg/l	Rend %
	NON	98,08	95,39	97,76	88		24,01

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Les rendements sont faibles car la station est en sous charges hydraulique et organique.

STEU N°19: BELFOND

Code Sandre de la station : 80000197226

Caractéristiques générales									
Type de traitement	BOUES ACTIVEES								
Commune d'implantation	SAINTE-ANNE								
Lieu-dit	DOMAINE DE BELFOND								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	8000								
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés	4213								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	632								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en 14/08/2001 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet	Mangrove								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou			Rendement (%)			
DBO ₅		30	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	90			
DCO		90	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	87			
MES		45	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	90			
NTK		25	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	70			
Charges reçues par l'ouvrage									
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
	OUI	92,26		77,35		89,44			
						82,06			

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°20: PETIT FOND

Code Sandre de la station : 80000197223

Caractéristiques générales							
Type de traitement	BOUES ACTIVEES						
Commune d'implantation	SAINT - ESPRIT						
Lieu-dit	PETIT - FOND						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1350						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés	4360						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	654						
Prescriptions de rejet							
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	Rivière des Coulisses						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)	
DBO ₅	35			<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	60
DCO				<input type="checkbox"/>	et <input checked="" type="checkbox"/>	ou	60
MES				<input type="checkbox"/>	et <input checked="" type="checkbox"/>	ou	50
Charges reçues par l'ouvrage							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	95		87		90	

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°21: REGALE

Code Sandre de la station : 80000397223

Caractéristiques générales							
Type de traitement	BOUES ACTIVEES						
Commune d'implantation	SAINT-ESPRIT						
Lieu-dit	REGALE						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250						
Nombre d'abonnés raccordés	39						
Nombre d'habitants raccordés	127						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	19						
Prescriptions de rejet							
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	Ravine Sèche						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou			Rendement (%)		
DBO ₅	35	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	60	
DCO		<input type="checkbox"/>	et	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	60	
MES		<input type="checkbox"/>	et	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	50	
Charges reçues par l'ouvrage							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅ Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Conc mg/l	NGL Conc mg/l	Pt Conc mg/l	Rend %
	OUI	96		91,42	95,94		

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°22: PETER MAILLET

Code Sandre de la station : **80000297223**

Caractéristiques générales							
Type de traitement	BOUES ACTIVEES						
Commune d'implantation	SAINT-ESPRIT						
Lieu-dit	PETER MAILLET						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés	267						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	40						
Prescriptions de rejet							
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	Ravine Sèche						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)	
DBO ₅	35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			60	
DCO			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60	
MES			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			50	
Charges reçues par l'ouvrage							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅ Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Conc mg/l	NGL Conc mg/l	Pt Conc mg/l	Rend %
	OUI	97,29		94,11	93,64		

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°23: DESMARINIERES

Code Sandre de la station : **80000197230**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	TRINITE										
Lieu-dit	DESMARINIERES										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	10000										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés	14533										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	2180										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en 18/03/1997 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Baie du Galion (Océan atlantique)										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou			Rendement (%)					
DBO ₅		25	<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou	90					
DCO		90	<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou	80					
MES		35	<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou	90					
NGL		20	<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou	70					
NTK		10	<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou	70					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt					
		Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l					
	OUI	96,46	93,58	97,63	92,9		61,74				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°24: CITE BAC

Code Sandre de la station : **80000397230**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	TRINITE										
Lieu-dit	BAC										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1000										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés	773										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	116										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Ravine										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)					
	DBO ₅			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60					
DCO				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt					
		Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l					
	OUI	94,36	86,37	85,47							

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°25: TARTANE

Code Sandre de la station : **80000297230**

Caractéristiques générales							
Type de traitement	BOUES ACTIVEES						
Commune d'implantation	TRINITE						
Lieu-dit	TARTANE						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2100						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés	1673						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	251						
Prescriptions de rejet							
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en 28/02/2008 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	Océan Atlantique						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)	
DBO ₅	25			<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	70
DCO	125			<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	75
MES	35			<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	90
NTK	20			<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	60
Charges reçues par l'ouvrage							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	NON		89,41		76,2		77,39
							70,25
							22,34

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°26: ANSE MARETTE
Code Sandre de la station : **80000197231**

Caractéristiques générales							
Type de traitement	BOUES ACTIVEES						
Commune d'implantation	TROIS -ILETS						
Lieu-dit	ANSE MARETTE						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	15000						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés	7320						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1098						
Prescriptions de rejet							
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	Mer des Caraïbes						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)	
DBO ₅	25			<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	60
DCO	125			<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	60
MES	35			<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	50
Charges reçues par l'ouvrage							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅ Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Conc mg/l	NGL Conc mg/l	Pt Conc mg/l	
	OUI	97,90		93,74	97,39		

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°27: LA FERME

Code Sandre de la station : 80000297231

Caractéristiques générales							
Type de traitement	BOUES ACTIVEES						
Commune d'implantation	TROIS-ILETS						
Lieu-dit	LA FERME						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés	380						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	57						
Prescriptions de rejet							
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial						
Pollluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)	
DBO ₅	35			<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou	60
DCO				<input type="checkbox"/>	et <input checked="" type="checkbox"/>	ou	60
MES				<input type="checkbox"/>	et <input checked="" type="checkbox"/>	ou	50
Charges reçues par l'ouvrage							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt	
		Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	
	OUI	95,78	75,97	93,8			

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°28: PETITE RAVINE
 Code Sandre de la station : **80000197232**

Caractéristiques générales							
Type de traitement	BOUES ACTIVEES						
Commune d'implantation	VAUCLIN						
Lieu-dit	PETITE RAVINE						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	5000						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés	4087						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	613						
Prescriptions de rejet							
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en 07/03/2006 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)	
DBO ₅	25		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			70	
DCO	125		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			75	
MES	35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			90	
Charges reçues par l'ouvrage							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅ Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Conc mg/l	NTK Conc mg/l	Pt Conc mg/l	Rend %
	OUI	97	94	99	91	59	

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°29: GRAND CASE
Code Sandre de la station : **80000297232**

Caractéristiques générales							
Type de traitement	BOUES ACTIVEES						
Commune d'implantation	VAUCLIN						
Lieu-dit	GRAND CASE						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j							
Prescriptions de rejet							
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	Ravine Sèche						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)		
DBO ₅	35		<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60		
DCO			<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60		
MES			<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50		
Charges reçues par l'ouvrage							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅ Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Conc mg/l	NGL Conc mg/l	Pt Conc mg/l	
	OUI	94,33		84,39	86,08		

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°31: GROS-RAISINS

Code Sandre de la station : 80000197227

Caractéristiques générales					
Type de traitement	BOUES ACTIVEES				
Commune d'implantation	SAINTE-LUCE				
Lieu-dit	GROS RAISIN				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	6000				
Nombre d'abonnés raccordés					
Nombre d'habitants raccordés	2953				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	443				
Prescriptions de rejet					
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en 04/05/1999 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...				
Milieu récepteur du rejet	Mer des Caraïbes				
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅		25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> et	90
DCO		90	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	87
MES		35	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	90
NGL		25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	70
NTK		10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	87
Charges reçues par l'ouvrage					
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté			
	OUI	DBO ₅ Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Conc mg/l	NTK Conc mg/l
		Rend %	Rend %	Rend %	Pt Conc mg/l
		98,09	95,84	98,97	88,54
					69,86

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°32: LES COTEAUX

Code Sandre de la station : 80000397227

Caractéristiques générales							
Type de traitement	BOUES ACTIVEES						
Commune d'implantation	SAINTE-LUCE						
Lieu-dit	ZAC LES COTEAUX						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1400						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés	467						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	70						
Prescriptions de rejet							
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)	
DBO ₅	35			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	60
DCO				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	60
MES				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	50
Charges reçues par l'ouvrage							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt	
		Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	
	OUI	95,55		88,65		87,68	

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°33: BELLEVUE-LADOUR

Code Sandre de la station : **80000597227**

Caractéristiques générales							
Type de traitement	BOUES ACTIVEES						
Commune d'implantation	SAINTE-LUCE						
Lieu-dit	BELLEVUE LADOUR						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	500						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés	160						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	24						
Prescriptions de rejet							
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial						
Pollluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)	
DBO ₅	35			<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou <input type="checkbox"/>	60
DCO				<input type="checkbox"/>	et <input checked="" type="checkbox"/>	ou <input type="checkbox"/>	60
MES				<input type="checkbox"/>	et <input checked="" type="checkbox"/>	ou <input type="checkbox"/>	50
Charges reçues par l'ouvrage							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	98,23		91,86		94,98	

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°34: PAYS NOYE

Code Sandre de la station : 80000197207

Caractéristiques générales												
Type de traitement	BOUES ACTIVEES											
Commune d'implantation	DUCOS											
Lieu-dit	PAYS NOYE											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	10000											
Nombre d'abonnés raccordés												
Nombre d'habitants raccordés	8587											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1288											
Prescriptions de rejet												
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70					
DCO		125			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75					
MES		35			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90					
Charges reçues par l'ouvrage												
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO ₅	DCO	MES	NK	Pt						
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %				
	OUI		98,33		96,39		98,81					

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°35: GRANDE SAVANE
Code Sandre de la station : **80000697227**

Caractéristiques générales									
Type de traitement	BOUES ACTIVEES								
Commune d'implantation	DUCOS								
Lieu-dit	GRANDE SAVANE								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250								
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	-								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet	Ravine Sèche								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)				
DBO ₅	35		<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60				
DCO			<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60				
MES			<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50				
Charges reçues par l'ouvrage									
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt			
	OUI	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°36: CANAL

Code Sandre de la station : **80000397207**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	DECANTEUR/ DIGESTEUR LIBRE										
Commune d'implantation	DUCOS										
Lieu-dit	CANAL										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	300										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés	613										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	92										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du										
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Mangrove										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)							
	DBO ₅ 35	<input checked="" type="checkbox"/>	et <input type="checkbox"/>	ou 60							
DCO		<input type="checkbox"/>	et <input checked="" type="checkbox"/>	ou 60							
MES		<input type="checkbox"/>	et <input checked="" type="checkbox"/>	ou 50							
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅ Conc mg/l	Rend %	DCO Conc mg/l	Rend %	MES Conc mg/l	Rend %	NGL Conc mg/l	Rend %	Pt Conc mg/l	Rend %
	NON	40		31,68		33,8					

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

B. Glossaire AC

Abonné domestique ou assimilé

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

Branchemet assainissement

Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

Curage

Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être préventif (avant problème) ou curatif (pour résoudre le problème).

DBO5

Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO

Demande chimique en oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables.

Equivalent- habitant (EH)

L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EH= 60g de DBO5.

MES

Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

Système d'assainissement

Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

Système de collecte

Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (station d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

C. *Population INSEE*

Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2016

Mise à jour : décembre 2015

en habitant

Champ : Département de la Martinique, limites territoriales en vigueur au 1er janvier 2015

Date de référence statistique : 1er janvier 2013

Source : Insee, Recensement de la population 2013

Code région ▾	Nom de la région	Code département ▾	Code arrondissement ▾	Code canton ▾	Code commune ▾	Population municipale ▾	Population à part ▾	Population totale ▾
02	Martinique	972	3		202 Les Anses-d'Arlet	3 929	49	3 978
02	Martinique	972	3		206 Le Diamant	6 063	149	6 212
02	Martinique	972	3		207 Ducos	17 051	306	17 357
02	Martinique	972	3		210 Le François	18 225	390	18 615
02	Martinique	972	3		217 Le Marin	8 543	157	8 700
02	Martinique	972	3		220 Rivière-Pilote	12 359	96	12 455
02	Martinique	972	3		221 Rivière-Salée	12 737	284	13 021
02	Martinique	972	2		222 Le Robert	23 296	195	23 491
02	Martinique	972	3		223 Saint-Esprit	9 524	94	9 618
02	Martinique	972	3		226 Sainte-Anne	4 436	96	4 532
02	Martinique	972	3		227 Sainte-Luce	9 991	297	10 288
02	Martinique	972	2		230 La Trinité	13 253	249	13 502
02	Martinique	972	3		231 Les Trois-Îlets	7 698	110	7 808
02	Martinique	972	3		232 Le Vauclin	9 097	126	9 223

D. Autres annexes

- Règlement de service de l'Assainissement Collectif
- Délibération sur le prix de l'Assainissement Collectif